

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LÉSCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté :

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL05072021-29 : Délégation de service public des jeux de casino - Rapport annuel du délégataire - Saison 2019/2020

Rapporteur : Monsieur JérémY BOISSON

L'article L.3131-5 du code de la commande publique dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

La gestion du service public des jeux de casino a été confiée à la SAS Casino de Lacanau par convention de délégation du service public en date du 8 mars 2011 pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mai 2011.

Le délégataire a transmis son rapport annuel pour la saison 2019/2020.

Evolution des prélèvements sur le produit brut des jeux et sur le chiffre d'affaires :

| LACANAU | Exercice N-2 2017/2018 | Exercice N-1 2018/2019 | Exercice N 2019/2020 | Variation N/N-1 |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| JEUX | | | | |
| PBJ* Machines à sous | 2 993 553 | 3 216 179 | 2 682 055 | -16,61 % |
| PBJ* Jeux de table | 264 930 | 326 291 | 325 192 | -0,34 % |
| PBJ* avant prélèvement | 3 258 483 | 3 542 470 | 3 007 247 | -15,11 % |

*PBJ : Produit brut des jeux

| ACTIVITES PERIPHERIQUES | | | | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Bar | 75 935 | 103 599 | 85 446 | -17,52 % |
| Restaurant | 330 175 | 340 836 | 244 950 | -28,13 % |
| Tabac et divers | 36 944 | 39 648 | 35 612 | -10,18 % |
| Total Activités Périphériques | 402 848 | 484 083 | 366 008 | -24,39 % |

| | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| CA total AVANT prélèvements | 3 661 331 | 4 026 553 | 3 373 255 | -16,22 % |
| CA total APRES prélèvements | 2 561 525 | 2 706 373 | 2 361 199 | -12,75 % |
| Autres produits et charges d'exploitation | 34 540 | 38 498 | 25 085 | -34,84 % |
| Total CA net | 2 599 066 | 2 744 871 | 2 386 284 | -13,06 % |

| | | | | |
|----------------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|
| Résultat net société | 71 937 | -51 824 | -71 980 | -38,89 % |
|----------------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|

| Exercice d'activité | Etat (*) | | | Commune (**) | Total |
|---------------------|-------------|---------|--------|--------------|-----------|
| | Prélèvement | CSG | CRDS | | |
| Exercice 2018-2019 | 781 047 | 325 463 | 91 801 | 157 171 | 1 355 482 |
| Exercice 2019-2020 | 603 340 | 273 435 | 78 148 | 91 183 | 1 046 106 |

(*) Part du prélèvement de l'Etat, 10 % revenant à la commune, déduit

(**) Part du prélèvement total revenant à la commune

En matière de produit brut des jeux, alors que sur le territoire national la tendance pour les casinos est de -24,30 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la crise sanitaire de 2020, la zone concurrentielle du casino de LACANAU affiche une baisse de 21,69 %. Le casino de LACANAU affiche une baisse moins importante de -7,71 %.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU les articles L.3131-5, R.3131-2 et suivants du Code de la commande publique ;

VU le rapport annuel de la saison 2019/2020 transmis par le délégataire, la SAS Casino de Lacanau ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 28 juin 2021 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lacanau au titre de la saison 2019/2020.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie pour sa responsabilité l'écriture de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

07 JUL. 2021

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

07 JUL. 2021

